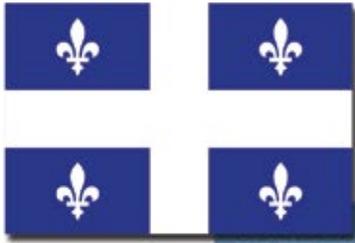




Association  
canadienne  
des « snowbirds »



# Guide des élections québécoises



# VOTÉZ

le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Engagement, service et promotion des droits pour voyageurs



Le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018, les Québécois choisiront leur prochain gouvernement provincial. En tant que membre de l'Association canadienne des « snowbirds » (ACS), vous aurez là une occasion de vous faire entendre!

Prenez le temps de vous informer sur les positions des candidats de votre circonscription quant aux questions importantes. Soutiennent-ils votre droit de voyager? Que feront-ils en votre nom?

Nous ne voulons pas de promesses électorales! Nous voulons simplement être traités équitablement!

*Karen L. Huestis*

Karen Huestis  
Présidente  
Association canadienne des « snowbirds »



## Accès aux soins de santé d'urgence en voyage



Comme c'est le cas pour la plupart des autres provinces, le gouvernement du Québec ne respecte pas le principe de transférabilité de la *Loi canadienne sur la santé*. Plutôt que de rembourser les soins de santé d'urgence reçus à l'étranger aux mêmes taux que ceux en vigueur au Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) rembourse un maximum de 100 \$CA par jour pour une hospitalisation d'urgence, et un maximum de 50 \$CA par jour pour les soins d'urgence reçus à la consultation externe. De plus, la RAMQ rembourse un maximum de 220 \$CA pour un traitement d'hémodialyse, y compris les médicaments connexes.

Le gouvernement du Québec doit rembourser les services médicaux d'urgence reçus par ses contribuables à l'extérieur du Canada au même taux que celui en vigueur au Québec, plutôt que de n'offrir qu'une fraction du coût réel comme il le fait présentement. Le Québec doit en outre continuer d'actualiser ces taux en fonction des changements dans les coûts réels.

### Question

Les candidats de votre circonscription sont-ils d'accord pour confirmer le principe de transférabilité de la *Loi canadienne sur la santé*?

Sont-ils en faveur du remboursement des soins d'urgence à l'hôpital et à la consultation externe reçus à l'extérieur du Canada au même taux que celui qui prévaut au Québec?

Sont-ils d'accord pour mettre continuellement à jour ces remboursements afin de tenir compte des changements dans les coûts?



## Maintien de la couverture provinciale d'assurance maladie pour les grands voyageurs



Les Québécois doivent maintenir une présence physique au Québec pendant six mois dans une année civile pour pouvoir conserver leur couverture d'assurance maladie. Ils peuvent cependant effectuer un nombre illimité de voyages de 21 jours ou moins sans que l'exigence de six mois en soit affectée. Un résident peut séjourner à l'extérieur du Québec plus de 183 jours tout en conservant sa couverture d'assurance maladie à condition qu'une telle absence ne se produise pas plus d'une fois aux sept ans, ou encore qu'il puisse prouver, documentation à l'appui, qu'il n'a pu rentrer au Québec en raison d'une hospitalisation.

L'Association canadienne des « snowbirds » recommande au gouvernement du Québec de modifier sa politique actuelle afin que ses contribuables puissent séjourner jusqu'à huit mois à l'extérieur, plutôt que six mois, tout en conservant le droit d'effectuer un nombre illimité de voyages de courte durée.

### Question

Les candidats de votre circonscription sont-ils en faveur d'un amendement qui permettrait aux résidents du Québec de séjourner à l'étranger jusqu'à huit mois, en plus d'effectuer un nombre illimité de voyages de courte durée, tout en conservant leur couverture provinciale d'assurance maladie?



## Accès aux médicaments d'ordonnance en voyage

La RAMQ recommande aux résidents qui quittent temporairement le Québec de demander à leur pharmacien s'ils peuvent obtenir les médicaments prescrits dont ils auront besoin pendant leur absence. Règle générale, le Québec ne rembourse pas les médicaments d'ordonnance

achetés à l'extérieur de la province. Il y a toutefois une exception dans le cas des médicaments prescrits achetés près de la frontière du Québec, mais seulement s'il n'y a aucune pharmacie sur le territoire québécois dans un rayon de 32 kilomètres.

Le Québec se doit d'inscrire clairement dans la loi le droit des voyageurs à une provision suffisante de médicaments d'ordonnance pour au moins six mois consécutifs. En outre, le gouvernement du Québec devrait rembourser le coût des médicaments prescrits par un médecin autorisé et délivrés à l'extérieur du Québec.



## Question

Les candidats de votre circonscription sont-ils en faveur d'un amendement à la loi qui permettrait aux voyageurs d'obtenir, à la discrétion des médecins et pharmaciens, une provision de médicaments d'ordonnance suffisante pour la période autorisée de séjour à l'extérieur de la province?

## Partis politiques provinciaux enregistrés

Coordonnées qui vous permettront de vous renseigner sur la plateforme électorale des partis politiques.

### Parti libéral du Québec

Philippe Couillard

254, rue Queen  
Montréal (Québec) H3C 2N8  
Téléphone : 514-288-4364  
Sans frais : 1-800-361-1047  
Télécopieur : 514-288-9455  
Courriel : [info@plq.org](mailto:info@plq.org)  
[www.plq.org](http://www.plq.org)

### Parti québécois

Jean-François Lisée

1200, avenue Papineau, bureau 150  
Montréal (Québec) H2K 4R5  
Téléphone : 514-526-0020  
Sans frais : 1-800-363-9531  
Télécopieur : 514-526-0272  
Courriel : [info@pq.org](mailto:info@pq.org)  
<http://pq.org>

### Coalition Avenir Québec

François Legault

1260, rue Mill, bureau 50  
Montréal (Québec) H3K 2B4  
Téléphone : 514-800-6000  
Sans frais : 1-866-416-2960  
Télécopieur : 514-800-0081  
<http://coalitionavenirquebec.org>

### Québec solidaire

Gaétan Châteauneuf/Manon Massé

533, rue Ontario Est, bureau 010  
Montréal (Québec) H2L 1N8  
Téléphone : 514-278-9014  
Sans frais : 1-866-278-9014  
Télécopieur : 514-270-4379  
Courriel : [info@quebecsolidaire.net](mailto:info@quebecsolidaire.net)  
[www.quebecsolidaire.net](http://www.quebecsolidaire.net)

### Coordonnées

#### Directeur général des élections du Québec Vote des électeurs hors du Québec

Édifice René-Lévesque  
3460, rue de La Pérade  
Québec (Québec) G1X 3Y5  
Téléphone : 418-528-0422 ou  
1-888-ÉLECTION (1-888-353-2846)  
(sans frais du Canada et des États-Unis)  
Télécopieur : 418-643-7291 ou  
1-866-225-4095 (sans frais du Québec)  
Courriel : [info@electionsquebec.qc.ca](mailto:info@electionsquebec.qc.ca)  
[www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca)

Pour obtenir une liste complète des partis politiques enregistrés au Québec, visitez le [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca).

## Bureaux de vote par anticipation

Vous serez absent du Québec le jour des élections? Vous pouvez voter avant votre départ à un bureau de vote par anticipation.

Il sera possible de voter par anticipation **le dimanche 23 septembre et le lundi 24 septembre, de 9 h 30 à 20 h**, heure locale.

Les dates et heures d'ouverture et les emplacements des bureaux de vote par anticipation seront indiqués sur les avis distribués par le Directeur général des

élections du Québec au début de la période d'élection. Pendant les élections, ces renseignements seront aussi affichés en ligne au [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca).

Pour voter par anticipation, vous devez présenter l'une des pièces d'identité suivantes : une carte d'assurance maladie, un permis de conduire, un passeport canadien, un certificat du statut d'Indien, ou une carte d'identité des Forces armées canadiennes.

## Vote par correspondance

### Suis-je admissible?

Pour pouvoir voter par correspondance, vous devez répondre aux quatre critères suivants :

1. Vous êtes un électeur admissible le jour du vote, c'est-à-dire que :
  - vous avez au moins 18 ans;
  - vous êtes citoyen canadien;
  - vous n'êtes pas sous curatelle;
  - vous n'avez pas perdu le droit de voter;
2. Lorsque vous avez quitté le Québec, vous y aviez votre domicile depuis au moins 12 mois consécutifs;
3. Vous avez l'intention de rentrer au Québec;
4. Vous êtes temporairement absent du Québec depuis deux ans ou moins.

### Quand devrais-je m'inscrire?

Le Directeur général des élections demande aux électeurs qui désirent exercer leur droit de vote hors Québec de faire parvenir leur formulaire d'inscription au plus tard le 19<sup>e</sup> jour avant le scrutin.

### Quel est le processus à suivre?

Remplissez le formulaire *Demande de vote par correspondance* fourni par le Directeur général des élections et joignez-y les photocopies de 2 documents d'identification.

Un des documents doit indiquer vos nom et date de naissance, par exemple : un passeport, un acte de naissance, un certificat de citoyenneté, ou une carte d'assurance maladie.

L'autre document doit comprendre votre nom et l'adresse de votre domicile au Québec, par exemple : un permis de conduire, un bail, une facture d'électricité, ou une carte d'hôpital.

Vous pouvez soumettre votre demande dûment remplie accompagnée des documents requis au moyen d'une des méthodes suivantes :

### Par la poste :

**Vote des électeurs hors du Québec**

**Le Directeur général des élections du Québec**  
3460, rue de La Pêrade  
Québec (Québec) G1X 3Y5  
CANADA

**Par télécopieur :** 418-643-7291 ou

1-866-225-4095 (*sans frais du Canada et des États-Unis*)

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne pour voter hors province au [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca).

Une fois votre formulaire d'inscription soumis au Directeur général des élections, vous recevrez une trousse d'information comprenant tout le matériel nécessaire, y compris le bulletin de vote et la liste des endroits où vous pouvez consulter les candidats de toutes les circonscriptions électorales du Québec. La liste sera également disponible sur le site Web du Directeur général des élections au [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca).

Enfin, remplissez le bulletin de vote et faites-le parvenir au bureau du Directeur général des élections, à Québec. Veillez à ce que votre bulletin de vote vous soit livré au plus tard à 20 h, heure locale, le jour des élections. Vous devrez assumer les frais de retour du bulletin de vote dûment rempli.

## Cinq jours de plus

Si vous ne pouvez voter par anticipation *ni* le jour des élections, vous pouvez remplir un bulletin de vote au bureau de votre directeur du scrutin à l'une des dates suivantes :

- le 21 septembre, de 9 h à 21 h
- le 22 septembre, de 9 h à 17 h
- le 25 septembre, de 9 h à 21 h
- le 26 septembre, de 9 h à 21 h
- le 27 septembre, de 9 h à 14 h

Vous pouvez obtenir les coordonnées de votre directeur du scrutin en ligne au [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca) ou par téléphone au 1-888-ÉLECTION (1-888-353-2846) en tout temps pendant la période d'élection.

## Directeur général des élections du Québec : Information

### Puis-je voter si mon nom n'apparaît pas sur la liste électorale?

Pour exercer votre droit de vote, vous devez être inscrit à la liste électorale.

### Comment puis-je m'inscrire à la liste électorale ou y corriger une erreur?

Du 10 au 27 septembre 2018,

- Rendez-vous au bureau du directeur du scrutin, à l'adresse inscrite sur la fiche d'information que vous avez reçue par la poste. Vous pouvez aussi trouver l'adresse en ligne.
- Présentez des pièces justificatives qui, ensemble, indiquent votre nom, votre date de naissance et votre adresse (exemples : permis de conduire valide, acte de naissance, carte d'assurance maladie, facture de téléphone ou d'électricité).

Vous trouverez l'emplacement des bureaux de scrutin et leurs heures d'ouverture en ligne au [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca) ou par téléphone au **1-888-ÉLECTION (1-888-353-2846)** pendant la période d'élection.



## ASSOCIATION CANADIENNE DES « SNOWBIRDS »

Engagement, service et promotion des droits pour voyageurs

180 Lesmill Road  
Toronto (Ontario) M3B 2T5  
Canada

Heures d'ouverture (heure de l'Est)  
9 h à 17 h, du lundi au vendredi  
Télécopieur : 416-441-7007

[www.snowbirds.org](http://www.snowbirds.org)  
Courriel : [csastaff@snowbirds.org](mailto:csastaff@snowbirds.org)

**Renseignements généraux (service en français)**  
Téléphone : 416-391-9090  
Sans frais : 1-800-265-5132

**Renseignements généraux (service en anglais)**  
Téléphone : 416-391-9000  
Sans frais : 1-800-265-3200